WATTRELOS

Les réceptions du jour de l'An. — A l'occasion des réceptions du jour de l'An, les bureaux de la Mairie, secrétariat et état-civil, seront fermés aujourd'hui vendredi, après-midi.

Les incendies criminels. — La justice poursuit son enquête, mais sans résultat encore jusqu'aujourd'hui. Les sinistres vont s'occuper du déblayage des décombres, les constatations étant faites par les experts délégués par les Compagnies d'assurances. Dans les fermes, les cultivateurs s'occupent d'organiser la défense de leurs propriétés, par tous les moyens en leur pouvoir, et la surveillance la plus active est exercée, surtout la nuit.

« Union des Patriotes. » — MM. les membres de la 2e section sont priés d'assister à la réunion trimestrielle, qui aura lieu le dimanche 2 janvier à six heures précises, au local habituel, chez Henri Quenney, Brasserie Moderne, Crétimer.

MM. les membres des autres sections sont également invités à y assister.

TOURCOING

Les canonnes pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Wattrelos, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Le budget communal pour 1898. — Les prévisions budgétaires pour 1898 ont été arrêtées, dans la séance du Conseil municipal de mardi, sans discussion bien sérieuse. Nous en avons indiqué les chiffres globaux; il n'est pas inutile de relever les principaux éléments constitutifs des recettes et dépenses qui composent notre budget communal.

Les centimes communaux sont évalués, pour 1898, à 116,323 f. 38 en centimes ordinaires et 236 347 fr. 27 en centimes extraordinaires; l'octroi à 1,502,700 fr.; l'abattoir à 10,950 fr.; les droits de place à 67,500 fr.; la location des propriétés communales à 7,707 fr. 50; la taxe sur les chiens à 13,950 fr.; les concessions de terrains dans les cimetières à 21,000 fr.

Les principales ressources après l'octroi sont : la distribution d'eau 219.300 fr. et 41.000 pour travaux de fontainerie; le conditionnement 357.759 fr. 60; le gaz 1.074.551 fr. 21.

Nous passons aux dépenses. Les frais généraux d'administration absorbent 91.750 fr.; la bibliothèque, les archives et le musée 14 425 fr.; les travaux publics 54.260 fr.; la police 127.325 fr.; l'octroi 136.150 fr., le conditionnement 166.310 fr.; l'exploitation de l'usine à gaz 641.731 fr. 8 ; la distribution d'eau 140.658 fr.

Il faut joindre encore à ces sommes — nous ne citons que les gros chiffres — : 76.346 fr. pour l'entretien des propriétés communales; 240.025 fr. 41 pour l'entretien des voies publiques et l'éclairage de la ville; 53.591 fr. pour la part à la charge de Tourcoing dans l'épuration des eaux de l'Espierre; 65.129 fr. 16 pour le service de secours contre l'incendie.

Le chapitre de l'assistance publique comprend 595,097 fr. 70 soit 15 0/0 des dépenses totales; l'instruction publique, y compris les écoles académiques et les bourses, 318,579 fr.; les subventions aux sociétés de musique 21,700.

En somme, les dépenses ordinaires atteignent à peu près trois millions de francs.

Viennent ensuite des dépenses extraordinaires qui se composent de 275,526 fr. 26 pour travaux publics et acquisitions diverses et 716,856 fr. 70 pour l'arriéré, c'est-à-dire le service des emprunts.

C'est ainsi que notre budget communal s'élève à environ quatre millions de francs.

Importante affaire de fraude par chemin de fer. — M. Couturier, vérificateur des douanes à la gare de Tourcoing, ayant fait pratiquer une tranchée dans un wagon venant de Belgique dont le chargement était déclaré comme tourteaux de lin écrasés, découvrit que le fond dudit chargement devait être formé d'une couche épaisse de poivre en grains ; une seconde tranchée qu'il fit ouvrir à quelque distance de la première lui prouva qu'il ne se trompait pas : la couche s'étendait sur toute la surface du wagon.

L'expédition du wagon, portant le n° 46772, avait été faite de Courtrai, au nom de M. Gosselin, à l'adresse de M. Sibourg, à Maupuy, en gare d'Appilly (Oise).

Des ouvriers sont maintenant occupés à cribler le poivre qui est mélangé au tourteau : on compte en trouver de 6 à 700 kilos. Wagon et chargement ont été saisis.

Nouvelles grèves. — Jeudi, à huit heures du matin, trente-huit rattacheurs de la filature de coton de MM. Motte frères, rue des Prats, se sont mis en grève.

Ils étaient antrefois payés à la journée, mais depuis quinze jours, on les avait mis aux pièces et ils n'obtenaient plus, disent-ils, le même salaire.

Ils ont demandé l'application de l'ancien tarif et, n'ayant pas obtenu satisfaction, ils ont abandonné le travail.

— Le même jour, à une heure et demie de l'après-midi, treize doubleuses de la retorderie de M. Watteau, rue de Wattly, ont demandé une augmentation ; ayant éprouvé un refus, elles se sont retirées et sont allées faire leur déclaration à la police.

— Aucun changement à la fabrique de tapis de MM. Lorthiois ; les tisserands ne se présentent plus et ne sollicitent pas d'entrevue.

Une série d'accidents. — Un homme de peine âgé de 61 ans, Jean-Baptiste Noël, demeurant rue Nationale, cour Vienne, a fait une chute en portant une balle de laine et s'est fracturé le col du fémur de la cuisse droite. Il a reçu les soins de M. le docteur Bourgois. La guérison demandera plusieurs mois.

Jean Vahoenacker, âgé de 29 ans, journalier, a été blessé à la jambe gauche par la manivelle d'un treuil qui lui est échappée des mains. M. le docteur Brunet lui a prescrit un repos de quinze jours.

— Une bobineuse, Marie Van Robays, âgée de 14 ans, demeurant rue des Bonnets, est tombée en descendant un escalier : il en est résulté une entorse du pied gauche qui nécessitera une quinzaine de jours de repos, suivant la déclaration de M. le docteur Bernard.

— Un apprenti mécanicien, Anatole Périclès, âgé de 16 ans 1/2, demeurant rue de Dunkerque, a eu le bout du médius droit écrasé dans les engrenages d'une machine à mortaiser : l'ongle et une partie de la phalangette ont été enlevés.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Vanneuville.

Nouvel exploit des cambrioleurs. — Une famille demeurant rue Saint-Louis, M. et Mme Deschamps et leurs enfants, travaillent tous en fabrique et la maison reste seule jusqu'à la fin de la journée.

Mercredi, vers six heures et demie du soir, des voisins ayant entendu un bruit insolite à l'intérieur donnèrent l'alarme, et il se forma bientôt un rassemblement considérable ; tout à coup, deux individus sautent d'une fenêtre, bousculent tout sur leur passage et sont en un clin d'œil hors de vue.

Ils avaient fouillé quelques meubles et s'étaient emparés de plusieurs porte-monnaie contenant une somme assez importante, 191 francs. Ils étaient entrés par la toiture.

Une contravention au règlement de voirie. — On ne peut poser une enseigne sans en avoir obtenu l'autorisation ; un cabaretier de la rue des Carliers, qui aura sans doute péché par ignorance, a vu relever une contravention à sa charge pour infraction à l'article du règlement de voirie qui concerne les enseignes.

Un jeune coquin devant la police. — Jeudi après-midi, le garde-champêtre Derbaudringhien, du Blanc-Seau, a assez grossièrement insulté par un jeune charretier de Roubaix, Julien Martinage, âgé de 18 ans, à qui il avait dû faire des remontrances.

Le jeune homme a été arrêté et sera conduit aujourd'hui à Lille.

Un tapageur. — Une contravention a été relevée contre Henri Verbaeghe, âgé de 20 ans, tisserand, qui, l'une des dernières nuits, a mis, par le tapage qu'il faisait, toute la rue du Nouhaut en émoi.

Bondues. — *Vol de 600 francs en effets d'habillement et bijoux.* — Mercredi soir, un vol d'une certaine importance a été commis au préjudice de M. Destombes, cultivateur au Fort.

Les malfaiteurs se sont introduits en passant par un hangar attenant à l'habitation : ils sont montés dans un grenier dans lequel M. Destombes remise ses grains. Ils ont alors scié un entrefond en bois de chêne de 0.03 cent. d'épaisseur pour pénétrer dans le grenier de l'habitation. De là, ils sont descendus dans la chambre des enfants de M. Destombes où ils ont pris tous les vêtements et les bijoux renfermés dans les armoires, le tout d'une valeur d'environ 600 francs.

M. Destombes ne s'est aperçu du vol que le lendemain matin vers huit heures : tout fait présumer que les audacieux voleurs ont opéré pendant que les habitants de la ferme étaient occupés à l'étable, entre six et huit heures du soir.

On recherche activement un ancien ouvrier de la ferme, car on a trouvé dans le grenier aux grains le pardessus, les sabots et le cache-nez que celui-ci portait lorsqu'il était occupé chez M. Destombes.

Halluin. — *La divagation des chiens.* — Certains propriétaires ne tiennent malheureusement pas assez compte de l'arrêté concernant la divagation des chiens; il lui a été cependant donné toute la publicité possible; et en outre, avant de sévir, la police n'a pas ménagé ses avertissements. Malgré cela, hier encore, il a fallu relever des contraventions à la charge d'un marchand de la rue des Ecoles et d'un négociant de la rue de Linselles.

LILLE

Réceptions du jour de l'An. — A l'occasion du Jour de l'An, les réceptions de M. le général de France auront lieu, dans l'ordre suivant, vendredi, 31 décembre, à l'Hôtel du Grand Quartier général, rue Négrier :

A 9 heures 3/4 pour les autorités civiles; à 10 heures 1/4 pour les autorités militaires.

Légion d'honneur. — Comme on l'a vu hier en dernière heure, M. le général Chanoine, commandant la 1re division d'infanterie, est nommé grand-officier de la Légion d'honneur, en même temps que le général Pierron, qui a commandé la 4e brigade d'infanterie, et le général de Varaigne, dont la famille habite Lille.

Tous nos concitoyens seront heureux de cette haute distinction accordée à un officier général qui l'a méritée par les plus beaux états de service dont puisse s'honorer un soldat. Ils penseront que ce n'est qu'un acheminement vers le commandement supérieur, qui sera le digne couronnement d'une si brillante carrière.

Nominations de chanoines. — MM. Gustave Cliquennois et Louis Salembier, professeurs à l'Université catholique, viennent d'être nommés, par Mgr Sonnois, chanoines honoraires de la cathédrale de Cambrai.

M. le chanoine Cliquennois a occupé, pendant de nombreuses années, la chaire de rhétorique au petit séminaire de Cambrai; depuis quinze ans, il est professeur à la Faculté catholique des lettres.

M. le chanoine Salembier, qui est originaire de Leers (France), fut vicaire à Saint-Jacques de Douai, puis appelé par le cardinal Régnier au poste de second aumônier au pensionnat d'Esquermes. Il suivit alors les cours de la Faculté de théologie et sut conquérir brillamment tous ses grades jusqu'au doctorat. En 1893, il fut appelé à occuper la chaire d'histoire ecclésiastique dans la même Faculté de théologie. La publité de nombreux ouvrages.

Mgr Sonnois, en décernant à MM. Cliquennois et Salembier l'honneur du canonicat, a voulu reconnaître et honorer le zèle dévoué et l'Eglise et aux âmes.

Nous prions MM. les chanoines Cliquennois et Salembier d'agréer nos sincères félicitations.

A l'Université catholique de Lille. — M. le docteur Delassus, professeur adjoint à la Faculté de Médecine, vient d'être nommé professeur titulaire. Etudiant de la fondation de l'Université, M. le docteur Delassus est le premier élève qui arrive à ce titre dans la Faculté de Médecine.

Cette nouvelle sera accueillie avec faveur par tous ceux qui connaissent et apprécient cet éminent professeur qui, en dehors de son enseignement à l'Université, s'est souvent occupé des vulgarisations scientifiques.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

(Compte rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Séance du jeudi 30 décembre 1897

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, jeudi soir, à la mairie, sous la présidence de M. Henri Carrette, maire.

Etaient présents : MM. Carrette, maire ; Lepers, Coutelier, Thérin, Decock, Milbéo, adjoints ; Hespel, Vandenutte, Pontbieu, Dujardin, Boucherie, Gonce, Carpentier, Penant, Morel, Louis Carpentier, Roussel, Lombart, Delelre, Dubrulle, Nys, Siffleine, Vaillant, Delaoucker, Baillin, Wichart, Wiffart, Hélynck, Derzelle.

Absents : MM. Desobry, adjoint ; Bourgois, Duburcq, Touneau, Petit (*malade*), Chevalier.

La séance est ouverte à huit heures quarante.

M. le secrétaire général de la Mairie donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances.

L'ordre du jour

La discussion de l'ordre du jour commence ensuite.

Condition publique

Le Conseil approuve les projets de marchés que l'administration se propose de passer avec la maison Sénécaut pour la fourniture (1857 fr. 60) d'imprimés devant servir à la condition publique, et avec la maison Lepoutre pour la fourniture du combustible.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bureau de Bienfaisance ; situation financière ; subvention supplémentaire ; vote d'un crédit.

La subvention de 30.000 francs, votée le 12 novembre en faveur du Bureau de Bienfaisance, est devenue insuffisante et le 2 décembre, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance adressait à M. le Maire de Roubaix une lettre où nous lisons :

« Il résulte de notre situation financière, au 15 novembre dernier, qu'il serait urgent que le Conseil municipal veuille bien voter une dernière subvention de quinze mille francs pour assurer le service des secours jusqu'à fin décembre.

» Voici un extrait sommaire de notre situation : Recettes prévues par les budgets primitif et supplémentaire, 324,820 44. — *Plus-value probable*, 42,365 00. — Subvention votée, 30,000 00. — Total des recettes, 367,185 44.

Dépenses payées, 286,243 22. — *Dépenses à payer et prévues jusqu'à décembre*, 94,097 44. — Déficit probable, 13,155 22. »

Dans un autre lettre, en date du 10 décembre, qu'elle adresse au maire, en réponse à une *demande de renseignements*, la Commission administrative répète que la nouvelle subvention de 15,000 francs attendue du Conseil municipal, de même que la précédente de 30.000 francs, ont pour unique cause l'augmentation des secours en nature.

En effet, si la consommation de pain en 1896 a été de 123,159 fr. 75, celle de 1897 a été pour 11 mois de 163,323 fr. 40; elle sera probablement de 21 000 francs pour décembre, soit au total 184.323 fr. 40, d'où une différence en plus pour 1897 de 61.172 fr. 65 Et si le Bureau de bienfaisance ne demande, en additionnant la subvention supplémentaire du 12 novembre et celle d'aujourd'hui, qu'une somme de 45.000 francs, c'est qu'il épuisera cette année la première subvention de 240.000 francs, tandis qu'en 1896, 230.000 francs ont suffi.

Le subside supplémentaire de 15.000 francs est accordé.

Avant de commencer la discussion du budget, M. le Maire, au nom de l'administration, propose la création d'une commission spéciale, dite du contentieux, qui serait chargée d'examiner toutes les affaires litigieuses intéressant la Ville.

M. Decock, adjoint, demande que cette commission soit composée de délégués appartenant à toutes les commissions municipales.

M. LE MAIRE lui répond que la commission spéciale sera formée des membres des commissions des finances et de l'octroi.

M. DUBRULLE. — Je demande l'ajournement de la question.

M. DECOCK. — C'est l'urgence au contraire qu'il faut demander, car la Ville a à cette heure des *intérêts gravement compromis*, qu'il s'agit d'examiner et de défendre.

La proposition mise aux voix est adoptée.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Rapport de M. Avit Lombart

Au nom de la commission des finances, M. Avit-Lombart donne lecture du rapport sur le budget primitif de 1898.

Ce rapport vise surtout les modifications apportées par la commission à plusieurs articles du budget. En voici les parties principales :

Les recettes

Les recettes donnent lieu aux *remarques suivantes* :

Les centimes additionnels. — La base de calcul du produit des centimes additionnels communaux s'élevait en 1896 à 1,063,739 fr. 67 ; elle est maintenant de 1,251,401 fr. 73. Le principal des quatre contributions est donc supérieur de 55.702 fr. 06, *ce qui nous a permis d'augmenter les prévisions inscrites* aux articles 1, 2, 3, 5, 64 et 65 des recettes.

Les impositions. — Les frais de perception des impositions communales passent de 15.300 à 17.000 francs. Cela résulte de la part plus élevée que ces impositions offriront à la Ville.

La taxe sur les vélocipèdes. — En 1896, la part de la Ville dans la taxe sur les vélocipèdes n'a fait encaisser que 2.098 fr. 55. Estimant que beaucoup de vélocipédistes s'abstiennent de faire la déclaration prescrite par la loi de finances du 28 avril 1893, l'Administration municipale vient de faire opérer un recensement général qui a abouti à un succès, puisque la prévision de recette est portée de 2.400 à 5.200 francs.

La taxe sur les chiens. — Jusqu'ici, les chiens de la première catégorie n'ont été taxés que huit francs. Les commissions prient l'Administration de formuler des propositions en vue de leur appliquer le maximum de la taxe (*19 francs*) prévue par la loi du 2 mai 1855.

L'affichage public. — A titre d'indication, le produit de l'affichage public est évalué à 4 franc.

Les commissions sont d'avis de le mettre en adjudication et, *par suite, de le confier à celui des concurrents qui offrira* les conditions les plus avantageuses pour la ville.

Les dépôts de dessins au Conseil des prud'hommes. — En raison de la crise commerciale que nous traversons, les dépôts de dessins au Conseil des prud'hommes sont de plus en plus nombreux. C'est pourquoi la prévision de l'article 18 est majorée de 300 francs.

L'Octroi. — Les taxes d'octroi sont augmentées de 47,000 francs.

Les locaux de l'Abattoir. — Comme par le passé, le loyer de locaux de l'Abattoir est inscrit en recette ; mais les commissions invitent l'administration à prendre des mesures d'urgence afin que les occupeurs, dont l'industrie infecte les habitations voisines de cet établissement, évacuent ces locaux à bref délai.

Condition publique. — Plusieurs conseillers ont exprimé le désir de maintenir à 388.000 francs le rendement probable de la Condition publique. Pour l'année courante, ce rendement est inférieur à la prévision inscrite au budget.

Mesurage public. — Le Mesurage public reçoit aussi le contrecoup de la crise industrielle. Par conséquent, le produit de 17.000 est ramené à 16.800 francs.

La voirie. — Les commissions ont augmenté les droits de voirie de mille francs. Les commissions prient l'Administration de pourvoir, sans délai, à la nomination d'un inspecteur.

Les locations et redevances de voirie sont élevées de 5.300 fr. 99 à 8.622 fr. 60 Elles comprennent quelques articles nouveaux concernant un terrain situé rue Papin, un passage sous la rue Condorcet, une deuxième voie ferrée au quai du Sartel et une somme de 1,000 francs susceptible d'être reçue par suite de redevances nouvelles ; enfin, plusieurs sommes, jugées insuffisantes, sont supérieures à celles *primitivement fixées*.

Vu l'insignifiance des sommes payées par ceux dont les câbles traversent la voie publique afin d'éclairer plusieurs de leurs établissements à l'électricité, le montant des redevances a été double.

Cimetière. — L'administration municipale avait *pensé que* l'application du nouveau tarif du cimetière est trop récente pour majorer la recette à provenir de la délivrance des concessions, mais les commissions n'ont pas partagé cette manière de voir. En conséquence, au lieu de 53,001 francs, on a inscrit *60,001 fr. à l'article 53.*

Service des eaux. — Le produit de la vente de l'eau est sensiblement diminué ; cela tient à ce que des industriels ont construit des forages dans lesquels ils puiseront, autant que possible, l'eau dont ils ont besoin. Cependant, on peut espérer dépasser la prévision si les usines reprennent leur activité au cours de l'année prochaine.

Crèches. — A l'article 65 figurent deux centimes additionnels pour construction de crèches, etc.

Vos Commissions auraient bien voulu créer des ressources *plus importantes en vue de la construction des établissements* de bienfaisance qui font défaut, mais elles ont renoncé à surcharger encore les contribuables qui, à une date très proche, seront vraisemblablement dans le cas de supporter une lourde part dans les frais d'épuration des eaux du ruisseau de l'Espierre.

Les dépenses

Les dépenses sont susceptibles des explications ci-dessous :

Le bureau de la population qui était placé sous les ordres de M. le Commissaire Central, a été rattaché au Secrétariat Général de la Mairie par arrêté du 10 juillet 1895 : il a maintenant sous ses attributions les renseignements de domicile, la délivrance des livrets aux ouvriers et la déclaration des étrangers.

Comme il arrive fréquemment qu'il faut rechercher des personnes ayant habité ou habitant notre ville, l'administration municipale a jugé indispensable de reconstituer les archives de ce service. *Lorsque la reconstitution sera terminée, on pourra supprimer du budget la somme de 700 fr. pour travaux supplémentaires, alors qu'une très grande partie des frais de bureau.*

Laboratoire municipal. — Par délibération du 21 septembre 1894, le Conseil a décidé la création d'un laboratoire municipal, à l'effet de vous analyser les denrées et les boissons que des marchands peu scrupuleux falsifient sans se soucier s'ils compromettent la santé des habitants. Le but, tout de sécurité publique, devait être atteint avec le concours du personnel de l'inspection des denrées alimentaires, de la police et de l'octroi. Or, des renseignements que les commissions ont recueillis, il résulte que l'intervention de ces services est nulle. Si cet état de choses devait être continué, le mieux serait de supprimer le laboratoire. Mais comme cette institution présente *un caractère d'utilité incontestable et qu'elle est appelée à rendre* des services d'un ordre humanitaire, vos commissions invitent l'administration à prescrire les mesures utiles au fonctionnement permanent et satisfaisant du laboratoire.

Condition publique. — *En ce qui concerne la condition publique, les commissions ont accueilli favorablement les propositions formulées par le comité de surveillance de cet établissement.* Il est à noter que l'installation de nouveaux calorifères fait réaliser une économie de 300 francs sur les frais de combustible.

Bâtiments municipaux. — Le chauffage, l'éclairage et l'alimentation en eau des bâtiments municipaux nécessitent un supplément de dépense, parce que le Groupe scolaire de la rue d'Oran et l'Etablissement de bains de la rue de Flandre seront ouverts pendant l'année 1898.

Ebonage. — Actuellement, l'extraction des *boues des aqueducs* est faite en régie, moyennant le prix de 7 francs par mètre cube. Considérant que l'adjudication publique pourrait abaisser le cout d'extraction, les Commissions sont d'avis d'abandonner le mode en vigueur qui leur semble onéreux.

Un budget primitif de 1897, on avait inscrit 138,801,50 pour l'enlèvement des immondices, mais par suite du vote de plusieurs sommes supplémentaires, le crédit définitif a atteint 151,401 francs 80. La prévision afférente à l'année 1898 est de 136,000 francs. L'augmentation de 4,198 fr. 20 n'a rien d'anormal, dit le rapporteur, si l'on tient compte de l'ouverture de nouvelles rues.

Eclairage public. — Une augmentation de 5,500 francs est demandée pour l'éclairage public. Le supplément est justifié par le classement de voies de circulation dans le réseau public.

Voirie. — Les crédits destinés à l'entretien des *aqueducs* et des chaussées pavées sont les mêmes que l'année dernière. La première commission tient à faire remarquer, dès à présent, qu'il y aura peut-être lieu d'accorder une somme complémentaire à la fin de l'année 1898, parce que le service de la voirie municipal, devra nécessairement exécuter des travaux aux chemins vicinaux déclassés, chemins précédemment entretenus au moyen du produit de deux centimes additionnels spéciaux.

L'entretien des chaussées empierrées nécessite une dépense dépassant de 3,500 francs celle adoptée en 1897. Cette prévision est sincère si l'on considère qu'il faut mettre en bon état de viabilité les boulevards Lacordaire, de Lyon, de Reims et de Mulhouse, ainsi que l'avenue des Villas partant de la rue de Barbâtre et aboutissant à la rue de Lannoy. L'ouverture de ces grandes artères entraîne à la création d'un nouveau poste de cantonnier et à des mains-d'œuvre évalues ensemble à 32 0 francs. En outre, vos Commissions ont consenti à ce que les cantonniers, qui ne reçoivent chacun qu'un pantalon et une casquette, soient complétement habillés aux frais de la Ville.

Les dépenses afférentes aux chemins de grande communication, *aux chemins d'intérêt commun* et aux chemins vicinaux ordinaires, sont réduites de 56.784 fr. 76 à 17.496 fr. 89.

Service des eaux. — En raison du peu de temps d'exploitation de l'usine élévatoire de la distribution d'eau potable, M. le directeur du service des eaux n'avait pu apprécier, d'une *façon définitive, l'organisation à donner à cet établissement.* Maintenant que l'expérience a démontré les besoins réels, la commission mixte des eaux a admis le personnel indispensable à la marche régulière du service. L'article 71 comprend 126.400 francs de travaux de fontainerie, alors que le budget précédent n'en prévoyait que pour 81,000 francs.

L'épuration des eaux du ruisseau de l'Espierre constituera, de rapporteur, le chancre de notre budget.

Après avoir offert aux villes de Roubaix et de Tourcoing la moitié des frais d'extension de l'usine de Grimonpont et une participation de 600,0 0 fr. dans les dépenses d'exploitation des cinq premières années d'épuration du débit total de ce ruisseau, le gouvernement, ayant sans doute mal interprété le sens des délibérations prises pendant l'année courante par les conseils municipaux des deux villes, vient de déposer, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi tendant à limiter, à 675,000 fr., la part de l'Etat dans les frais d'extension, et à avancer, en cinq ans, une somme de 600,000 fr. remboursable par dix annuités égales de 60,000 fr. à partir de la sixième année.

Emues des charges écrasantes que le gouvernement veut leur imposer sans s'inquiéter si elles ne seront pas une cause de ruine pour la grande industrie *des deux villes, les municipalités se sont abouchées avec les députés et les présidents des* Chambres de Commerce des deux localités en vue de faire, d'un commun accord, les démarches nécessaires afin d'arriver à obtenir une aide plus efficace de l'Etat.

En attendant qu'une solution *intervienne, on a prévu au* budget le contingent nécessaire au traitement des eaux qu'on peut épurer au moyen de l'outillage dont on dispose actuellement.

Le transport des malades indigents. — L'Administration municipale s'est entendue avec la Compagnie du Chemin de fer du Nord, au sujet du transport de Roubaix à Lille, et réciproquement, des malades indigents envoyés en traitement à l'Institut Pasteur.

Par conséquent, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance est déchargée de ce service.

Service médical. — Les médecins chargés de la constatation *des décès se plaignent d'être trop peu rémunérés pour* le temps qu'ils donnent et demandent qu'indemnité annuelle de 300 francs qui leur est allouée soit augmentée.

Les commissions ont reconnu le bien-fondé de la réclamation des médecins attachés à l'Etat-Civil; elles pensent donner satisfaction aux intéressés, *non en élevant l'indemnité, mais* en portant le nombre des médecins de 6 à 8. Dans ce but, un crédit de 3,200 francs est à prévoir à l'article 78.

Les établissements charitables. — Selon l'usage, on n'a pas discuté les sommes demandées en vue de venir en aide aux *indigents* du Bureau de Bienfaisance, ainsi qu'à ceux admis à l'hôpital et aux hospices.

Néanmoins, les secours à domicile, compris dans le détail de l'article 84, passent de 110 à 120,000 fr. La Commission administrative des Hospices a promis de procéder, très prochainement à l'installation de vingt-quatre lits qui permettront d'offrir un asile à un même nombre d'incurables, dans les locaux disponibles de l'Hospice de Barbieux.

M. Decock, adjoint, demande que cette commission soit composée de délégués appartenant à toutes les commissions municipales.

M. LE MAIRE lui répond que la commission spéciale sera formée des membres des commissions des finances et de l'octroi.

M. DUBRULLE. — Je demande l'ajournement de la question.

M. DECOCK. — C'est l'urgence au contraire qu'il faut demander, car la Ville a à cette heure des *intérêts gravement compromis*, qu'il s'agit d'examiner et de défendre.

La proposition mise aux voix est adoptée.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Rapport de M. Avit Lombart

Au nom de la commission des finances, M. Avit-Lombart donne lecture du rapport sur le budget primitif de 1898.

Ce rapport vise surtout les modifications apportées par la commission à plusieurs articles du budget. En voici les parties principales :

Les recettes

Les recettes donnent lieu aux *remarques suivantes* :

Les centimes additionnels. — La base de calcul du produit des centimes additionnels communaux s'élevait en 1896 à 1,063,739 fr. 67 ; elle est maintenant de 1,251,401 fr. 73. Le principal des quatre contributions est donc supérieur de 55.702 fr. 06, *ce qui nous a permis d'augmenter les prévisions inscrites* aux articles 1, 2, 3, 5, 64 et 65 des recettes.

Les impositions. — Les frais de perception des impositions communales passent de 15.300 à 17.000 francs. Cela résulte de la part plus élevée que ces impositions offriront à la Ville.

La taxe sur les vélocipèdes. — En 1896, la part de la Ville dans la taxe sur les vélocipèdes n'a fait encaisser que 2.098 fr. 55. Estimant que beaucoup de vélocipédistes s'abstiennent de faire la déclaration prescrite par la loi de finances du 28 avril 1893, l'Administration municipale vient de faire opérer un recensement général qui a abouti à un succès, puisque la prévision de recette est portée de 2.400 à 5.200 francs.

La taxe sur les chiens. — Jusqu'ici, les chiens de la première catégorie n'ont été taxés que huit francs. Les commissions prient l'Administration de formuler des propositions en vue de leur appliquer le maximum de la taxe (*19 francs*) prévue par la loi du 2 mai 1855.

L'affichage public. — A titre d'indication, le produit de l'affichage public est évalué à 4 franc.

Les commissions sont d'avis de le mettre en adjudication et, *par suite, de le confier à celui des concurrents qui offrira* les conditions les plus avantageuses pour la ville.

Les dépôts de dessins au Conseil des prud'hommes. — En raison de la crise commerciale que nous traversons, les dépôts de dessins au Conseil des prud'hommes sont de plus en plus nombreux. C'est pourquoi la prévision de l'article 18 est majorée de 300 francs.

L'Octroi. — Les taxes d'octroi sont augmentées de 47,000 francs.

Les locaux de l'Abattoir. — Comme par le passé, le loyer de locaux de l'Abattoir est inscrit en recette ; mais les commissions invitent l'administration à prendre des mesures d'urgence afin que les occupeurs, dont l'industrie infecte les habitations voisines de cet établissement, évacuent ces locaux à bref délai.

Condition publique. — Plusieurs conseillers ont exprimé le désir de maintenir à 388.000 francs le rendement probable de la Condition publique. Pour l'année courante, ce rendement est inférieur à la prévision inscrite au budget.

Mesurage public. — Le Mesurage public reçoit aussi le contrecoup de la crise industrielle. Par conséquent, le produit de 17.000 est ramené à 16.800 francs.

La voirie. — Les commissions ont augmenté les droits de voirie de mille francs. Les commissions prient l'Administration de pourvoir, sans délai, à la nomination d'un inspecteur.

Les locations et redevances de voirie sont élevées de 5.300 fr. 99 à 8.622 fr. 60 Elles comprennent quelques articles nouveaux concernant un terrain situé rue Papin, un passage sous la rue Condorcet, une deuxième voie ferrée au quai du Sartel et une somme de 1,000 francs susceptible d'être reçue par suite de redevances nouvelles ; enfin, plusieurs sommes, jugées insuffisantes, sont supérieures à celles *primitivement fixées*.

Vu l'insignifiance des sommes payées par ceux dont les câbles traversent la voie publique afin d'éclairer plusieurs de leurs établissements à l'électricité, le montant des redevances a été double.

Cimetière. — L'administration municipale avait *pensé que* l'application du nouveau tarif du cimetière est trop récente pour majorer la recette à provenir de la délivrance des concessions, mais les commissions n'ont pas partagé cette manière de voir. En conséquence, au lieu de 53,001 francs, on a inscrit *60,001 fr. à l'article 53.*

Service des eaux. — Le produit de la vente de l'eau est sensiblement diminué ; cela tient à ce que des industriels ont construit des forages dans lesquels ils puiseront, autant que possible, l'eau dont ils ont besoin. Cependant, on peut espérer dépasser la prévision si les usines reprennent leur activité au cours de l'année prochaine.

Crèches. — A l'article 65 figurent deux centimes additionnels pour construction de crèches, etc.

Vos Commissions auraient bien voulu créer des ressources *plus importantes en vue de la construction des établissements* de bienfaisance qui font défaut, mais elles ont renoncé à surcharger encore les contribuables qui, à une date très proche, seront vraisemblablement dans le cas de supporter une lourde part dans les frais d'épuration des eaux du ruisseau de l'Espierre.

Les dépenses

Les dépenses sont susceptibles des explications ci-dessous :

Le bureau de la population qui était placé sous les ordres de M. le Commissaire Central, a été rattaché au Secrétariat Général de la Mairie par arrêté du 10 juillet 1895 : il a maintenant sous ses attributions les renseignements de domicile, la délivrance des livrets aux ouvriers et la déclaration des étrangers.

Comme il arrive fréquemment qu'il faut rechercher des personnes ayant habité ou habitant notre ville, l'administration municipale a jugé indispensable de reconstituer les archives de ce service. *Lorsque la reconstitution sera terminée, on pourra supprimer du budget la somme de 700 fr. pour travaux supplémentaires, alors qu'une très grande partie des frais de bureau.*

Laboratoire municipal. — Par délibération du 21 septembre 1894, le Conseil a décidé la création d'un laboratoire municipal, à l'effet de vous analyser les denrées et les boissons que des marchands peu scrupuleux falsifient sans se soucier s'ils compromettent la santé des habitants. Le but, tout de sécurité publique, devait être atteint avec le concours du personnel de l'inspection des denrées alimentaires, de la police et de l'octroi. Or, des renseignements que les commissions ont recueillis, il résulte que l'intervention de ces services est nulle. Si cet état de choses devait être continué, le mieux serait de supprimer le laboratoire. Mais comme cette institution présente *un caractère d'utilité incontestable et qu'elle est appelée à rendre* des services d'un ordre humanitaire, vos commissions invitent l'administration à prescrire les mesures utiles au fonctionnement permanent et satisfaisant du laboratoire.

Condition publique. — *En ce qui concerne la condition publique, les commissions ont accueilli favorablement les propositions formulées par le comité de surveillance de cet établissement.* Il est à noter que l'installation de nouveaux calorifères fait réaliser une économie de 300 francs sur les frais de combustible.

Bâtiments municipaux. — Le chauffage, l'éclairage et l'alimentation en eau des bâtiments municipaux nécessitent un supplément de dépense, parce que le Groupe scolaire de la rue d'Oran et l'Etablissement de bains de la rue de Flandre seront ouverts pendant l'année 1898.

Ebonage. — Actuellement, l'extraction des *boues des aqueducs* est faite en régie, moyennant le prix de 7 francs par mètre cube. Considérant que l'adjudication publique pourrait abaisser le cout d'extraction, les Commissions sont d'avis d'abandonner le mode en vigueur qui leur semble onéreux.

Au budget primitif de 1897, on avait inscrit 138,801,50 pour l'enlèvement des immondices, mais par suite du vote de plusieurs sommes supplémentaires, le crédit définitif a atteint 151,401 francs 80. La prévision afférente à l'année 1898 est de 136,000 francs. L'augmentation de 4,198 fr. 20 n'a rien d'anormal, dit le rapporteur, si l'on tient compte de l'ouverture de nouvelles rues.

Eclairage public. — Une augmentation de 5,500 francs est demandée pour l'éclairage public. Le supplément est justifié par le classement de voies de circulation dans le réseau public.

Voirie. — Les crédits destinés à l'entretien des *aqueducs* et des chaussées pavées sont les mêmes que l'année dernière. La première commission tient à faire remarquer, dès à présent, qu'il y aura peut-être lieu d'accorder une somme complémentaire à la fin de l'année 1898, parce que le service de la voirie municipal, devra nécessairement exécuter des travaux aux chemins vicinaux déclassés, chemins précédemment entretenus au moyen du produit de deux centimes additionnels spéciaux.

L'entretien des chaussées empierrées nécessite une dépense dépassant de 3,500 francs celle adoptée en 1897. Cette prévision est sincère si l'on considère qu'il faut mettre en bon état de viabilité les boulevards Lacordaire, de Lyon, de Reims et de Mulhouse, ainsi que l'avenue des Villas partant de la rue de Barbâtre et aboutissant à la rue de Lannoy. L'ouverture de ces grandes artères entraîne à la création d'un nouveau poste de cantonnier et à des mains-d'œuvre évalues ensemble à 32 0 francs. En outre, vos Commissions ont consenti à ce que les cantonniers, qui ne reçoivent chacun qu'un pantalon et une casquette, soient complétement habillés aux frais de la Ville.

Les dépenses afférentes aux chemins de grande communication, *aux chemins d'intérêt commun* et aux chemins vicinaux ordinaires, sont réduites de 56.784 fr. 76 à 17.496 fr. 89.

Service des eaux. — En raison du peu de temps d'exploitation de l'usine élévatoire de la distribution d'eau potable, M. le directeur du service des eaux n'avait pu apprécier, d'une *façon définitive, l'organisation à donner à cet établissement.* Maintenant que l'expérience a démontré les besoins réels, la commission mixte des eaux a admis le personnel indispensable à la marche régulière du service. L'article 71 comprend 126.400 francs de travaux de fontainerie, alors que le budget précédent n'en prévoyait que pour 81,000 francs.

*L'épuration des eaux du ruis